

Mairie de Draguignan

Département du Var



DÉCISION MUNICIPALE N° 18-137

OBJET : Convention conclue avec l'association NŒUD-PAP' OBJECTIF MUSIQUE, Producteur du groupe "AZYMUTH 60", pour l'organisation d'une soirée musicale le 21 juin 2018, Parking des Allées Azémar à Draguignan, dans le cadre de la Fête de la Musique.

Richard STRAMBIO – Maire de la Ville de DRAGUIGNAN ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 28 ;

Vu la délibération n° 2014-023 en date du 17 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 2014-125 en date du 10 octobre 2014, n° 2014-173 en date du 23 décembre 2014, n° 2015-155 en date du 12 novembre 2015 et n° 2017-111 en date du 12 juillet 2017, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que pour mener à bien l'édition 2018 de la Fête de la Musique qui se tiendra le 21 juin 2018, Parking des Allées Azémar à Draguignan, il convient de signer une convention entre la Commune et l'association NŒUD-PAP' OBJECTIF MUSIQUE, Producteur du groupe "AZYMUTH 60" ;

CONSIDERANT l'offre du prestataire,

DECIDE :

Article Unique : la signature d'une convention prenant effet au 21 juin 2018, portant sur la prestation du groupe " AZYMUTH 60" qui se tiendra sur le Parking des Allées Azémar à Draguignan, selon des termes définis dans ladite convention, moyennant le règlement d'un défraiement de 1 000 € TTC.

La présente Décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R. 421.1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Draguignan, le

26 AVR. 2018



Richard STRAMBIO,

Richard Strambio
Maire de Draguignan

Article 4 Conditions financières

L'Organisateur s'engage à verser au Producteur en contrepartie de ce qui précède et sur présentation d'une facture la somme de 1000 euros T.T.C. (Mille euros toutes taxes comprises) ;

Le règlement des sommes dues au Producteur sera effectué au plus tard dans les 30 jours qui suivent la représentation, par mandat administratif.

Article 5 Montage - Démontage - Répétitions

Le lieu du spectacle précité sera mis à la disposition du Producteur à partir du 21 juin 2018 à 14h00 pour permettre d'effectuer le montage, les réglages, les éventuels raccords, répétition et balance.

Article 6 Assurances

- Le Producteur est tenu d'assurer contre tous les risques son personnel, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

- Le Producteur est également tenu de souscrire une assurance le couvrant pour les dommages corporels ou matériels qu'il pourrait causer, du fait de son activité, aux tiers, aux locaux et installations ainsi qu'au personnel, aménagements et matériels mis à sa disposition par l'Organisateur.

- L'Organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la représentation de l'évènement.

Article 7 Résiliation ou suspension du contrat

-Le présent contrat se trouverait résilié ou suspendu de plein droit, sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Seront reconnus comme cas de force majeure : deuil national, guerre, révolution, émeute, épidémie, inondations, incendie, ou tout autre cas de force majeure nécessitant la fermeture de la plupart des salles de spectacle, chaque partie conservant alors à sa charge les frais par elle exposés.

- Le présent contrat ne pourra par ailleurs être dénoncé de part et d'autre que dans le cas de maladie, dûment constaté de l'un des artistes vedette par un médecin nommé par l'Organisateur, dans le cas contraire des indemnités seraient dues à l'Organisateur.

- Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour inexécution de la clause essentielle de son exposé.

- Tout annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre partie une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière sans exclusion de dommages et intérêts.

En cas d'annulation pour cause d'intempéries, le cachet serait dû dans sa totalité.

Article 8 Attribution de juridiction

Le présent contrat est régi par la loi française. Le Français est la langue faisant foi quant à l'interprétation du présent contrat. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine - BP 40150 - 83041 TOULON Cedex 9 -Tél. 04 94 42 79 30 - Fax. 04 94 42 79 89).

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du présent contrat, qu'elles s'engagent et s'obligent à respecter et à accomplir scrupuleusement et sans réserve.

Les termes du présent contrat constituent, après signature, un accord des deux parties sur l'engagement des artistes mentionnés aux conditions précitées, et en annexe, pour un spectacle aux heures et lieux indiqués.

Il est expressément entendu que le présent contrat de cession ne peut être en aucune manière cédé, transmis, transféré ou revendu à un tiers et ce, quel que soit le motif, la destination ou la finalité.

Fait en trois exemplaires à Fréjus le.

Pour la Ville de Draguignan

Pour l'Association Nœud-Pap' Objectif Musique

Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan

Claude COLOMAR
Président.

CONTRAT TECHNIQUE

FOURNI PAR L'ORGANISATEUR

Alimentation électrique : 1 alimentation lumière et 1 alimentation sono/musique (2 X 6 KVA)
 4 repas gratuits pour les musiciens entre 18h00 et 18h30.
 1 pack d'eau Fraiche (grandes bouteilles)

MIS EN OEUVRE PAR LE PRODUCTEUR

MUSICIENS

NOM PRENOM	NUMERO NNI	N° CONGE SPECTACLE	TALENT
Michel SALVARELLI	1 52 06 99 351 187 16	F 526383	GUITARE ELECTRIQUE
Benoit LAMOTTE	1 65 08 56 124 374 17	F 443 882	GUITARE ELECTRIQUE
Michel SABOYA	1 47 05 75 024 213 07	K 462 171	GUITARE BASSE
Claude COLOMAR	1 47 02 99 352 410 41	N 284 706	BATTERIE

PROGRAMME

PROGRAMME Groupe AZYMUTH 60 DRAGUIGNAN 21/06/1016		
N°	STYLE	TITRE
1	BOOGIE	GUITAR BOOGIE INDICATIF
2	POP ROCK	SUNNY
3	POP ROCK	IT'S TOO LATE
4	SHUFFLE	CORINNA CORINNA
5	SHUFFLE	GOOD ROCKING TONIGHT
6	BALLADE BINAIRE	SUR LA ROUTE DE MEMPHIS
7	BALLADE	IMAGINE
8	TWIST	LET'S TWIST AGAIN
9	LATINO	BLACK MAGIC WOMAN (SANTANA)
10	ROCK BINAIRE	SWEET LITTLE SIXTEEN
11	POP ROCK	WHO'LL STOP THE RAIN
12	BLUES	THAT'S ALL RIGHT MAMA
13	JIVE	WILLIE AND THE HAND JIVE
14	BLUES	BE BOP A LULLA
15	POP ROCK	HELP THE POOR
16	BLUES	EVERY DAYS I HAVE THE BLUES
17	SHUFFLE	YOUR TRUE LOVE
18	SINGLE	JAMES BOND BINAIRE/TERNAIRE
19	BLUES	MY BABE
20	ROCK TERNAIRE	AMERICANO

21	BALLADE POP	ROAD TO HELL
22	POP ROCK	MIDNIGHT SPECIAL
23	ROCK TERNAIRE	STRAY CAT STRUT
24	LATINO	OYE COMO VA (SANTANA)
25	POP ROCK	HAVE YOU EVER SEEN THE RAIN
26	ROCK TERNAIRE	CHECK ME OUT
27	POP ROCK	COTTON FIELDS
28	BLUES (Clapton)	BEFORE YOU ACCUSE ME
29	BLUES	ROUTE 66
30	ROCK	TRAVELING BAND
31	ROCK TERNAIRE	TILL IT HURTS
32	COUNTRY	TAKE ME HOME / COUNTRY ROAD
33	LATINO BOLERO	FLOR DI LUNA (SANTANA)
34	SHUFFLE	BLUE SUED SHOES
35	ROCK	MYSTERY TRAIN
36	BALLADE BLUES	SAINT JAMES INFIRMARY
37	SHUFFLE	37 EME ETAGE
38	BLUES	SWEET HOME CHICAGO
39	ROCK TERNAIRE	ROCK AROUND HE CLOCK
40	SLOW 12/8	I PUT A SPELL ON YOU
41	ROCK BINAIRE	THEY CALL ME THE BREEZ
42		GET OFF OF MY CLOUD
43	BLUES	SUMMERTIME BLUES
44	BLUES	REAL GOOD WOMAN
45	BALLADE BINAIRE	SHAME
46	POP ROCK	MRS ROBINSON
47	SHUFFLE	THE WALK
48	MADISON	STAND BY ME (RESTE ICI)
49	ROCK	BRAND A NEW CADILLAC
50	ROCK BINAIRE	UNCHAINED MY HEART
51	SLOW 12/8	BLUE BERRY HILL
52	BOOGIE	GUITAR BOOGIE FINAL PRESENTATION